

## AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

### **Remboursement par l'AOS des soins de podologie pour les personnes diabétiques**

La Société Suisse des Podologues vous informe que le remboursement des soins de podologie pour les personnes diabétiques avec syndrome du pied diabétique est désormais effectif.

Les prestations sont remboursées uniquement sur prescription médicale pour les patients souffrant de diabète sucré et présentant l'un des facteurs de risque mentionnés dans l'Ordonnance de podologie. Ce document a été établi en collaboration avec les assurances maladie.

Pour pouvoir facturer en tant que fournisseurs de prestations dans le cadre de l'AOS, les podologues doivent disposer d'une autorisation du canton et d'un numéro RCC. Voir la liste des podologues remboursés. Cette liste est mise à jour au début de chaque mois.

Vous retrouvez davantage d'informations sur [www.podologues.ch](http://www.podologues.ch) ou sur [www.ops.swiss](http://www.ops.swiss).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous transmettons nos meilleures salutations.

#### **OPS**

**Organisation Podologie Schweiz**

**Organisation Podologie Suisse**

**Organizzazione Podologia Svizzera**

Bahnhofstrasse 7b

CH-6210 Sursee

Tél. +41 (0)41 926 07 67

[ops@podologie.ch](mailto:ops@podologie.ch)

[www.ops.swiss](http://www.ops.swiss)

#### **SSP**

**Société Suisse des Podologues**

Chemin des Champs-Courbes 15

CH-1024 Ecublens

[secretariat@podologues.ch](mailto:secretariat@podologues.ch)

[www.podologues.ch](http://www.podologues.ch)